

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1996 (2011), 2046 (2012), 2057 (2012), 2109 (2013), 2132 (2013), 2155 (2014), 2187 (2014), 2206 (2015), 2223 (2015), 2241 (2015) et 2252 (2015) ainsi que les déclarations de son président publiées sous les cotes S/PRST/2014/16, S/PRST/2014/26, S/PRST/2015/9, S/PRST/2016/1 et S/PRST/2016/3,

Considérant que la situation au Soudan du Sud continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), tel que défini dans la résolution 2252 (2015) jusqu'au 12 août 2016, et *autorise* la Mission à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de ses tâches;

2. *Décide* de rester activement saisi de la question.

